

ECOLE DES PINS



LIVRET D'ACCUEIL

Ecole des Pins 8, rue du Fort 67120 SOULTZ LES BAINS

Téléphone : 03 88 38 53 36

E-mail : ce.0672096P@ac-strasbourg.fr

Chers parents,

Notre école accueille votre enfant pour cette nouvelle rentrée des classes. Nous espérons une bonne collaboration entre nous, équipe de l'école et vous parents d'élèves pour l'aider à grandir.

An nom de toute l'équipe éducative, je souhaite à votre enfant une bonne année scolaire dans sa nouvelle école.

La Directrice

SOMMAIRE

A- Présentation de l'école

B- Accueil à l'école

C- Organisation et vie pratique

A-PRESENTATION DE L'ECOLE

Les locaux

L'école actuelle a été construite en 1972. Son nom a été choisi par les enfants au cours de l'année 1999 lors d'un vote organisé au sein de l'école. Elle dispose de trois salles de classe et compte aussi :

- *une salle de jeu équipée d'un grand placard de rangement et du matériel nécessaire à la pratique de l'EPS
- *une salle informatique avec six postes installés en réseau, une télévision, un magnétoscope et un lecteur DVD.
- *des toilettes séparées pour les élèves du primaire ainsi que des toilettes adaptées à la maternelle
- *une cour de récréation avec des bancs et des graphismes tracés au sol
- *une aire de jeu réservée pendant les heures scolaires.

L'école et son fonctionnement pédagogique

L'école compte actuellement 76 enfants répartis dans trois salles de classe. Il y a deux classes primaires regroupées selon la spécificité de chaque cycle et une classe maternelle.

Le personnel enseignant et le projet d'école

Sur le plan pédagogique chaque enseignant fonctionne de façon autonome dans sa classe. Toutefois l'équipe pédagogique a la responsabilité de construire une progression cohérente et d'en adapter le rythme à la diversité des enfants. A ce titre, le projet d'école fournit l'occasion de mettre en évidence une réflexion sur la continuité pédagogique, sur la cohérence éducative et de mener des actions en commun. Celui-ci définit la politique de l'école sur une période de trois années scolaires pour atteindre les objectifs nationaux. Le projet actuel de l'école des Pins élaboré en juin 2008 s'intitule :

« Graine de chercheur, graine d'écrivain »

Ses actions seront précisées pour l'année scolaire à venir.

La directrice de l'école, Mme Anny Mangel s'occupe de la classe maternelle. Elle est chargée d'enseignement le lundi, le mardi et le vendredi. Elle est déchargée le jeudi. Elle est alors remplacée par Mme Marie-Laure Campeis.

Mme Nathalie Hummel est chargée d'enseignement au cycle trois, Mme Florence Trappler au cycle deux.

Les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous après les heures scolaires.

Le RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté) apporte, avec l'accord parental, un soutien aux enfants dont les comportements (tels manque de concentration, agressivité, timidité excessive...) ralentissent les apprentissages.

Le personnel non enseignant

L'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), Mme Marie Paule Chauvet, est recrutée par la municipalité.

Elle assiste prioritairement les enseignants de la maternelle en assurant une présence complémentaire auprès des enfants pendant le temps scolaire.

L'AVS (auxiliaire de vie scolaire), Mme Nathalie Jost, est nommée pour une année scolaire par l'inspection académique pour s'occuper ponctuellement d'un enfant particulier.

Le service médical scolaire

Le médecin scolaire et l'infirmière sont plus particulièrement chargés de la visite d'entrée à l'école élémentaire (GS). La PMI prend en charge les élèves de petite et moyenne sections pour une visite médicale à l'entrée en maternelle.

Le conseil d'école

Il se réunit trois fois par an et permet la rencontre des différents intervenants dans la vie de l'école :

- la directrice
- le maire ou son représentant
- les enseignants
- les représentants élus des parents d'élèves (en nombre égal à celui des classes)
- l'inspecteur de l'éducation nationale
- l'ATSEM (voix consultative)

Le conseil d'école aborde aussi bien les questions de la vie quotidienne que les projets exceptionnels. Les parents sont invités à y prendre la parole par l'intermédiaire des représentants des parents d'élèves élus au courant du mois d'octobre. Leurs coordonnées sont affichées à l'entrée de l'école.

La coopérative scolaire

Elle permet à l'école de compléter son matériel pédagogique en équipant les salles de classe de jeux, de livres, de logiciels et diverses fournitures. Elle paye une part des sorties et fêtes (Saint Nicolas, Noël, Pâques, etc...) que l'école organise tout au long de l'année.

L'association USEP de l'école

Elle permet à l'école de participer aux rencontres sportives organisées par l'association départementale et de mener des actions commerciales dans un cadre socioculturel.

B-ACCUEIL A L'ECOLE

Les horaires de l'école

L'école fonctionne selon le principe de la semaine des quatre jours : il n'y a pas classe le samedi matin.

En maternelle

Accueil 8h05-9h	Classe	Sortie 11h40-11h45
--------------------	--------	-----------------------

Accueil 13h20-13h30	Classe	Sortie 15h55-16h
------------------------	--------	---------------------

En primaire

Accueil du matin 8h05-8h15	Classe	Sortie 11h45
Accueil de l'après midi 13h20-13h30	Classe	Sortie 16h

Le matin, les enfants de la maternelle sont accueillis dans leur classe. C'est aux parents d'accompagner leur enfant jusque dans sa classe et de s'assurer que l'enseignant l'a bien pris en charge.

L'après midi, les enfants sont accueillis dans la cour, les enfants de la maternelle dans la petite cour à côté du portail.

La sortie en maternelle

Afin que votre enfant ne panique pas, veillez à éviter tout retard. En cas d'empêchement majeur, si vous ne pouvez être à la sortie, un coup de téléphone évitera l'inquiétude : pour ce faire, gardez toujours le numéro de l'école sur vous : **03 88 38 53 36**

C-ORGANISATION ET VIE PRATIQUE

La fréquentation scolaire

Afin de favoriser une vie de classe harmonieuse en maternelle, vous enverrez votre enfant à l'école aussi régulièrement que possible. Celui-ci s'intéressera davantage et ses progrès seront plus rapides. Votre enfant peut fréquenter l'école s'il est enrhumé, mais pas s'il est fiévreux. En cas de maladie, reportez vous au règlement de l'école distribué à chaque rentrée scolaire.

Les relations avec l'équipe enseignante

Pour tout problème relevant de la vie de la classe, veuillez contacter avant tout l'enseignant de votre enfant. Evitez de le retenir trop longtemps au moment de l'accueil du matin qui est prioritairement réservé aux enfants. Vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec lui pour un entretien plus long et plus approfondi. Un dialogue immédiat et ouvert permettra de résoudre simplement les problèmes et ainsi d'éviter les malentendus.

Les réunions pédagogiques

Vous serez invités après la rentrée scolaire à participer à une réunion des parents. En y assistant, vous montrerez votre intérêt pour la vie de votre enfant à l'école.

Les communications

L'équipe enseignante a de temps en temps des communications à vous faire. Celles-ci se font par écrit :

- par l'intermédiaire du cahier de correspondance, du cahier de vie ou de billets remis à l'enfant
- par voie d'affichage à l'entrée de la classe ou de l'école

L'absence des enseignants

Il peut arriver qu'un enseignant soit absent. S'il n'est pas remplacé, les parents sont avisés le plus tôt possible par l'intermédiaire de la chaîne téléphonique. Veuillez signaler tout dysfonctionnement ou changement de numéro.

La fiche de renseignements et la fiche d'urgence

Nous pouvons avoir besoin de vous joindre à tout moment de la journée tout au long de l'année. Nous vous remercions de nous y aider en remplissant la fiche de renseignements distribuée à la rentrée et en nous faisant part rapidement de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours d'année.

L'assurance scolaire

Votre enfant doit être assuré (responsabilité civile et dommages corporels). Une attestation vous est demandée le plus rapidement possible, en début d'année scolaire, afin qu'il puisse participer aux sorties organisées par l'école.

L'habillement en maternelle

Aidons les enfants à retrouver leurs affaires !

Chaque enfant a un porte-manteau, mais une attache cousue aux vêtements permettra de les suspendre, une étiquette portant nom et prénom évitera les confusions.

Aidons les enfants à se débrouiller seuls !

Pour aller aux toilettes, il vaut mieux porter des habits faciles à retirer : pas de ceintures difficiles à ouvrir, pas de combinaison de neige impossible à retirer par les enfants eux-mêmes.

Si un enfant se mouille, l'ATSEM le changera. Rapportez les habits prêtés par l'école après les avoir lavés.

Le goûter

En maternelle, le goûter du matin se situe avant la récréation entre 10h et 10h30. C'est une occasion pour les enfants de partager un petit encas. Veillez à lui donner un goûter varié et une boisson, de préférence de l'eau. En primaire comme en maternelle, il n'y a pas de goûter l'après midi.

La sécurité à l'école

- Si vous venez à pied, accompagnez votre enfant en empruntant les passages pour piétons.
- Si vous venez en voiture, nous demandons expressément aux automobilistes de ne pas stationner sur le passage piétons ni sur le trottoir devant l'école, de ne pas stationner sur la pente devant le portail même si vous restez au volant de votre voiture, de limiter votre vitesse à 30km/h et d'éviter de faire demi-tour devant l'école aux heures de sortie.
- Pour la sécurité de votre enfant, apprenez lui les consignes de sécurité à l'école et aidez le à les respecter.

